



Le **No**vateur

La voie officielle de l'information municipale



▶ **Bandes riveraines**
P. 4



▶ **Camp de jour**
P. 8



▶ **Brunch de la fête des Mères**
P. 12



JOURS FÉRIÉS

Fermeture des services administratifs de la Municipalité.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil se tiennent le 2^e mardi de chaque mois, à 19 h 30 à la salle Émerie-Lapointe, située au 288, rue Principale.

Prochaines séances



Les bureaux de la mairie, de la directions des finances et des loisirs sont déménagés au 288 B, rue Principale
Sur rendez-vous seulement
Tél. : 450 632-9585

Mairie – poste 201
Direction des finances – poste 203
Loisirs et communications – poste 202

Hôtel de Ville

299, chemin Saint-Édouard

Garage municipal

311, chemin Saint-Édouard

Tél. : 450 632-9528, poste 0

Télé. : 450 632-9544

municipalite.saint-mathieu.qc.ca

Bibliothèque Danielle-Routhier

Tél. : 450 632-9528, poste 225

biblio70@reseaubibliomonteregie.qc.ca

Horaire régulier

Mardi : 10 h à 16 h et 18 h 30 à 20 h 30

Jeudi : 18 h 30 à 20 h 30

COOP Télécom Saint-Mathieu

Service à la clientèle : 514 258-9528

info@cstsm.com

Collecte des ordures et du recyclage

Ligne Info-Collectes : 514 928-5227

MOT DE LA MAIRESSE

Chers citoyens, chères citoyennes,

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu votre compte de taxes. Vous avez peut-être remarqué une diminution de votre montant total. Nous sommes peu nombreux à avoir offert une diminution, pour Saint-Mathieu le taux de taxation passant de 0,72 \$ à 0,71 \$/100 \$ d'évaluation. Il est possible que malgré cette baisse votre compte ait augmenté à cause de l'augmentation de la valeur de votre propriété due à des améliorations apportées ou des ventes avoisinantes. Si vous n'êtes pas en accord avec la valeur de votre propriété, vous pouvez faire une demande de révision avant le 30 avril 2019.

Le mois de mars à nos portes annonce le printemps. La saison hivernale a été particulièrement difficile cette année, et cela à travers le Québec. Le service des travaux publics s'est acquitté du déneigement selon les règles mises en place, sous la surveillance de la direction générale et du service de la Régie de police intermunicipale Roussillon. Nous vous remercions de votre compréhension lors des journées de tempête et soyez assurés que notre priorité est votre sécurité.

Plusieurs dossiers sont en cours et l'équipe de direction s'y affaira avec rigueur, en voici une liste qui n'est pas exhaustive :

- Parc d'affaires : les travaux avancent bien et nous sommes à réviser la réglementation pour permettre de nouveaux usages. Nous avons reçu l'approbation de la CPTAQ permettant des lotissements additionnels
- Noyau villageois : les travaux des trottoirs débiteront dès la fin de la période de dégel; le dossier des pistes cyclables sera revu auprès du MTQ; le projet du CPE devrait débiter au cours de l'année 2019
- Chemin Saint-Édouard : réalisation de la phase 2 : nous sommes en attente de l'approbation finale du MTQ et espérons débiter les travaux d'une valeur de 572 000 \$ dès la fin du dégel
- Rues Paul, Brossard, Émile : les pourparlers se poursuivent avec la Ville de Saint-Philippe
- Rivière La Tortue : une soirée d'information est prévue au cours des prochaines semaines
- Éclairage rues Bonneville et Bourdon : nous sommes en attente de soumissions pour l'installation de nouveaux lampadaires
- Vitesse rue Principale : le MTQ procédera à des études au cours du printemps et une rencontre sera planifiée avec la direction dès que les résultats seront connus.

Plusieurs activités vous seront offertes au cours du printemps. Nous espérons vous y rencontrer en grand nombre. Certains changements sont survenus au niveau du personnel. Vous pouvez en prendre connaissance à la lecture de cette édition.

En 2018, le gouvernement fédéral a modifié la loi concernant la rémunération des élus. En effet, le salaire des élus comprenait une partie pour allocations de dépenses qui était non imposable. Depuis le 1er janvier 2019, cette partie sera dorénavant imposable ce qui entraîne une diminution du salaire net des membres du Conseil municipal. Le règlement sur la rémunération des élus sera donc revu afin que le salaire soit ajusté.

Je vous rappelle les rendez-vous du jeudi avec la mairesse sur rendez-vous. Vous êtes bienvenus.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Lise Poissant, mairesse





ADMINISTRATION MUNICIPALE

┌ RÉVISION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

La Municipalité de Saint-Mathieu débute actuellement la révision du plan d'action de sa politique familiale. Rappelons qu'une politique familiale et son plan d'action servent de guide au Conseil municipal lors de prises de décision sur des sujets qui ont un impact sur la qualité de vie de votre famille. Voici des exemples de thématiques qui pourraient être abordées lors de ce comité : les loisirs culturels et sportifs, le développement social, l'habitation, la qualité de vie, la santé et la sécurité, les communications et autres.

Vous désirez vous impliquer? Nous avons besoin de vous ! Pour participer ou pour obtenir plus d'informations, contactez-nous par téléphone au 450-632-9528 poste 202 ou encore par courriel à loisirs@municipalite.saint-mathieu.qc.ca en nous faisant parvenir une lettre de motivation ainsi que vos expériences d'implications sociales.

┌ NOUVEAUX EMPLOYÉS | DÉPARTS

La Municipalité de Saint-Mathieu est heureuse d'accueillir au sein de son équipe trois nouveaux collègues : monsieur François Giasson, directeur général par intérim, madame Kathleen Henri, directrice des loisirs, de la culture, du patrimoine et des communications et madame Maria-Rebeca Brzozowski, commis aux loisirs et à l'administration. Nous leur souhaitons à tous les trois beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions et bienvenue à Saint-Mathieu.

Toute l'équipe de la Municipalité de Saint-Mathieu se joint au Conseil municipal pour souhaiter la meilleure des chances à madame Brigitte Boulé qui est partie relever de nouveaux défis à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et nous tenons à remercier monsieur Francis Jeannot qui vient de finaliser son contrat hivernal.



┌ PDZA

Lors de la consultation publique du 12 décembre, plus de 60 personnes se sont déplacées dont des citoyens de Saint-Mathieu. 54 % étaient des producteurs agricoles. La rédaction finale du PDZA et de son plan d'action sera présentée au Conseil des maires au cours des prochaines semaines pour une approbation à la fin mars 2019. Vous pouvez consulter les différents documents sur ce sujet sur le site de la MRC, roussillon.ca/gestion-du-territoire/PDZA. Vous pourrez prendre connaissance des orientations, de la démarche, des enjeux, du diagnostic, de l'énoncé de la vision et des grandes étapes. Vous aurez aussi accès à 6 capsules vidéo sur notre agriculture. Bon visionnement!

┌ RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Les sept maires siégeant sur le conseil d'administration de la Régie ne sont pas venus à une entente sur la répartition des quotes-parts de chacune des villes. Une résolution a été adoptée pour demander l'intervention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et celui de la Sécurité publique. Saint-Mathieu veillera à ce que nous payions notre juste part et ce, dans notre intérêt.



┌ TÉLÉCHARGEMENT DE VOILÀ





URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

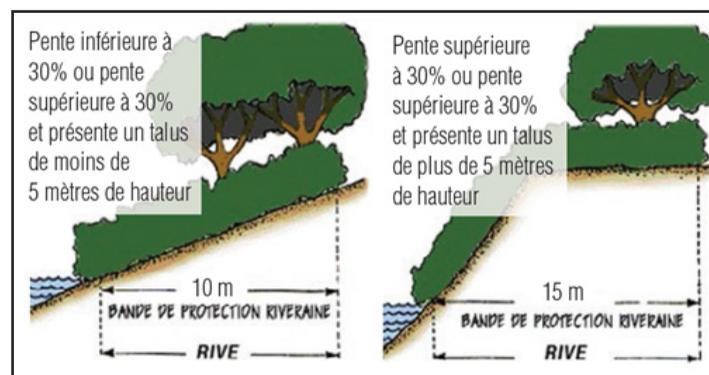
VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE RIVERAIN D'UN COURS D'EAU OU D'UN FOSSÉ?

Le service d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Mathieu tient à rappeler aux citoyens l'importance de ne pas jeter des branches, de l'herbe, des feuilles mortes, des résidus de jardin, des matériaux de construction ou tout autre déchet dans les cours d'eau ou fossés.

Accumuler des déchets dans un cours d'eau peut provoquer les conséquences suivantes :

- Créer une accumulation de boues composées de matières organiques qui se dégradent
- Causer des embâcles
- Dégrader les habitats et la qualité de l'eau
- Libérer du méthane
- Contaminer l'eau
- Diminuer la qualité de la nourriture des poissons
- Proliférer des agents pathogènes et des contaminants
- Augmenter les concentrations de nitrate, de phosphate et eutrophisation
- Réduire la qualité esthétique

VOICI LES DISTANCES À RESPECTER AVEC UN COURS D'EAU



Dans la majorité des cas, aucun ouvrage n'est permis à l'intérieur des 10 premiers mètres d'un cours d'eau à partir de la ligne des hautes eaux. Cette bande de protection riveraine doit être conservée à l'état naturel. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec l'inspecteur municipal au 450 632-9528, poste 244.

Par contre, la culture du sol pour de l'exploitation agricole est autorisée dans la bande de protection riveraine tant qu'il y a une bande minimale de végétation de 3 mètres à partir de la ligne des hautes eaux. Il est de la responsabilité de tous de s'assurer de la pérennité des cours d'eau et fossés ainsi que de la qualité de l'eau. Nous vous remercions pour votre collaboration.

RÉGLEMENTATION LIÉE À LA COUPE D'ARBRE

Permis obligatoire

L'abattage d'arbre est interdit, sauf si l'arbre est mort, atteint d'une maladie incurable ou constitué :

1. Un danger pour la sécurité publique
2. Une nuisance ou cause des dommages
3. Un empêchement majeur à la réalisation de travaux pour lesquels un permis a été émis

Si l'une des situations ci-dessus a lieu, communiquer avec l'inspecteur municipal au 450 632-9528, poste 244.



FONTE DES NEIGES

Nous désirons inciter les citoyens à être vigilants lors de la période de fonte des neiges. Cela pourrait causer des risques d'inondation dans certains secteurs. Assurez-vous du bon fonctionnement de votre pompe submersible afin d'éviter des dégâts indésirables.



URBANISME, TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ

OBTENTION D'UN PERMIS LORS DE TRAVAUX

Pour tous vos projets de construction ou rénovation, pour l'installation d'une piscine, d'une remise ou d'une clôture, vous devez obtenir un permis ou un certificat d'autorisation.

Soyez prévoyant et demandez votre permis au moins quatre (4) semaines AVANT la réalisation de vos travaux. Les demandes seront traitées dans l'ordre reçu. Les demandes de permis peuvent être effectuées par téléphone au 450 632-9528, poste 244, par télécopieur au 450 632-9544 ou par courriel à l'adresse : inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca.

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet.

SPCA ROUSSILLON

La Municipalité souhaite vous informer des coûts relatifs aux appels de service et prise en charge lorsqu'un citoyen fait appel à la SPCA Roussillon pour un animal errant ou décédé et vous rappelle l'importance pour votre animal de compagnie d'avoir une licence ou d'être micropuçé. Cela permet, dans le cas où celui-ci échappe à votre vigilance, de l'identifier et lui sauver la vie. De plus, il est de la responsabilité de chacun de faire stériliser son animal afin d'éviter que n'augmentent de manière significative les colonies d'animaux errants. Pour la Municipalité de Saint-Mathieu, cela représente pour l'ensemble de l'année 2018 une facture de 9 572 \$ versus 6 165 \$ en 2017.



Appel de service / Prise en charge	98,68 \$
Frais d'hébergement journalier	25,25 \$
Frais de transfert pour chat et petit chien	63, 12 \$
Frais de transfert pour grand chien et autres animaux	91,95 \$
Frais euthanasie pour chat et petit chien (autres)	63,12 \$
Frais euthanasie pour grand chien	91,95 \$
Frais chevreuil	114,78 \$
Frais vétérinaire urgence	98,68 \$
Frais location cage-trappe (chat)	8,05 \$
Frais d'incinération	1,14 \$ / lb
Frais fixes mensuels	107,94 \$



SPCA ROUSSILLON

Nous choisissons de faire partie de la solution :
L'ADOPTION ET LA STÉRILISATION.



ARROSAGE

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20h et 23 h les jours suivants : A. Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ; B. Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 2 h à 5 h les jours suivants : A. Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair ; B. Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Malgré ce qui précède, il est permis d'arroser tous les jours entre 20 h et 23 h par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux ou entre 2 h et 5 h par un système d'arrosage automatique, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 10 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande de l'inspecteur municipal.

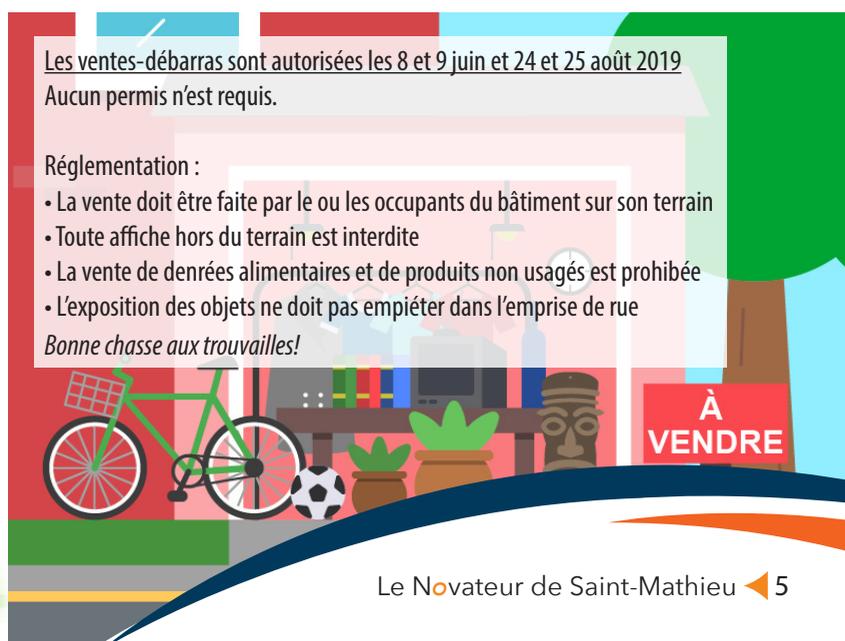
VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras sont autorisées les 8 et 9 juin et 24 et 25 août 2019
Aucun permis n'est requis.

Réglementation :

- La vente doit être faite par le ou les occupants du bâtiment sur son terrain
- Toute affiche hors du terrain est interdite
- La vente de denrées alimentaires et de produits non usagés est prohibée
- L'exposition des objets ne doit pas empiéter dans l'emprise de rue

Bonne chasse aux trouvailles!





ENVIRONNEMENT & EMBELLISSEMENT

COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES

Les collectes à domicile sont maintenant **aux deux semaines jusqu'à la fin avril 2019**. Par la suite, elles reviendront chaque semaine à tous les mardis.

- Mars 2019 : mardis 5 et 19
- Avril 2019 : mardis 2, 16 et 30
- Mai 2019 : mardis 7, 14, 21 et 28

À chaque collecte, du mois d'avril à juin, tous les citoyens peuvent mettre des résidus verts printaniers au bord du chemin le mardi dans des sacs ou contenants de moins de 18 kg.



JOURNÉE DÉCHIQUETAGE | NOUVEAUTÉ

Dans le cadre du Jour de la terre, une matinée de déchetage aura lieu le samedi 27 avril 2019 dans le stationnement du centre communautaire situé au 299, chemin Saint-Édouard, de 9 h à 13 h.

- Limite de 3 boîtes par citoyens
- Matière que nous accepterons : papier, audio-visuel dans une boîte en format légal : DVD, CD, cassettes VHS et magnétiques
- Le matériel décheté est destiné à se faire recycler
- Preuve de résidence requise

PAS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) AUX DÉCHETS!

Avis aux citoyens

Pas de résidus domestiques dangereux (RDD) aux déchets!

Chaque année, des incidents parfois graves, se produisent lorsque des résidus domestiques dangereux (RDD), comme le chlore et les bonbonnes de propane, sont jetés.

Surveillez les symboles :



DÉPÔT AU GARAGE MUNICIPAL

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 15 h 30. Avant d'aller porter vos matières au garage municipal, présentez-vous à l'hôtel de ville situé au 299, chemin Saint-Édouard. Le métal doit être séparé au garage municipal et le carton doit être mis dans le conteneur de surplus de carton.

FAUCHAGE DES TERRAINS

Laisser pousser des broussailles, des branches, des mauvaises herbes et de l'herbe de plus de 15 cm de hauteur sur un **terrain construit**, contrevient au règlement de nuisances.

Laisser pousser des broussailles, des branches, des mauvaises herbes et de l'herbe de plus de 15 cm de hauteur sur un **terrain vacant** à l'intérieur du **périmètre urbain**, contrevient au règlement de nuisances. Le fauchage doit être fait **au moins trois fois par année**, soit au plus tard le 15 juin pour la première coupe, le 15 juillet pour la deuxième coupe et le 15 août pour la troisième coupe.

Laisser pousser des broussailles, des branches, des mauvaises herbes et de l'herbe de plus de 15 cm de hauteur sur un **terrain vacant dans la zone agricole**, contrevient au règlement de nuisances. Le fauchage doit être fait **au moins deux fois par année**, soit au plus tard le 15 juin pour la première coupe et le 15 août pour la deuxième coupe.

Vous devez entretenir le terrain jusqu'à la chaussée de la rue pour un terrain situé dans le **périmètre urbain**, afin de respecter le règlement de nuisances. Ceci inclut le fauchage des fossés.

Vous devez entretenir le terrain jusqu'à la chaussée de la rue pour un terrain situé en **zone agricole** dont le fossé avant a été remblayé jusqu'à la chaussée, afin de respecter le règlement de nuisances.

Ensemble, contribuons à embellir notre municipalité!

Matières	Sans frais	Avec frais	Non acceptées
Asphalte			x
Batteries d'auto			x
Piles diverse	x		
Béton			x
Bonbonnes de propane	x		
Branches (voir collectes de branches)			x
Carton	x		
Huiles et graisses de cuisson	x		
Matériaux secs de construction		x	
Matériel électronique	x		
Métal		x	
Pneus			x
Peintures, teintures, vernis, huiles	x		
Résidus domestiques dangereux de piscine et pesticides, herbicides, insecticides			x
Tapis, meubles, frigidaire, cuisinière, laveuse, sècheuse, micro-onde, matelas			x

* Frais exigibles - 25 \$ coffre de voiture, 40 \$ remorque simple, 60 \$ remorque double



BIBLIOTHÈQUE DANIELLE-ROUTHIER, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

SEMAINE DE LA LITTÉRATURE | DU 22 AU 28 AVRIL 2019

Venez visiter nos auteurs québécois lors d'une exposition de livres durant nos heures d'ouverture :

Mardi 23 avril de 10 h à 16 h et de 18 h à 20 h 30

Jeudi 25 avril de 18 h 30 à 20 h 30

Il y en aura pour tous les goûts!

L'HEURE DU CONTE

Les enfants d'âge préscolaire sont invités à la lecture d'un conte, tous les 3^e mercredi du mois, à partir de 10 h. Prochaine date le **24 avril 2019**.

Réservez par téléphone au 450 632-9528, poste 225 (Inscription obligatoire)

CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-MATHIEU

Nous désirons attirer votre attention à vous artisans de Saint-Mathieu, si vous désirez faire partie de la relève et démontrer vos talents, inscrivez-vous! (Femmes de tout âge recherchées)

Des élections se tiendront le mercredi 12 juin à 19 h.

Deux postes seront à combler : Présidente et Art Textile.

- Les prochaines réunions se tiendront les 13 mars, le 10 avril et le 12 juin à 19 h au centre communautaire. (Aucune réunion au mois de mai - une sortie est prévue pour la fête des Mères)

ÂGE D'OR DE SAINT-MATHIEU

*Pour les membres de l'Âge d'or de Saint-Mathieu seulement.

- Assemblée générale le mercredi 24 avril 2019 à 17 h 30 à la salle Émerie-Lapointe situé au 288, rue Principale.
- Nous sommes présentement en attente d'une réponse du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux suite à une demande de subvention pour les services d'un kinésologue pour animer des ateliers aux aînés de Saint-Mathieu.

ATELIER DE PEINTURE SUR POTERIE SPÉCIAL PÂQUES

Quand: Samedi 6 avril de 9 h à 12 h

Lieu: Centre communautaire (299, chemin Saint-Édouard)

Tarif: Entre 5 \$ et 15 \$

Pour plus d'informations : loisirs@municipalite.saint-mathieu.qc.ca





LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

TERRAIN DE TENNIS

Pour des raisons de sécurité, le terrain de tennis est fermé à clé en tout temps. Toutefois, vous pouvez y avoir accès avec la location d'une clé pour la saison estivale au coût de 10 \$.

Cette clé peut être utilisée par les membres d'une même famille. Un dépôt supplémentaire de 10 \$ est exigé lors de l'inscription et vous sera remboursé en fin de saison lorsque vous rapporterez la clé.

Vous pouvez également obtenir gratuitement la clé pour un usage unique (en échange d'une pièce d'identité) durant les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Pour information : 450-632-9528, poste 225



CAMP DE JOUR BADABOUM

Il est temps de s'inscrire pour le camp de jour Badaboum! **Inscription en ligne jusqu'au 26 mars.** Faites vite, les places sont limitées.

En raison de l'augmentation du salaire minimum de 4 % le 1er mai 2019, une légère hausse des tarifs était prévue pour le camp de jour pour la prochaine saison estivale. Cependant, la Municipalité de Saint-Mathieu est fière d'assumer financièrement cette hausse afin de ne pas augmenter les frais de camp de jour pour les Mathéens.

Inscription en ligne : campyouhou.com



ADMINISTRÉ PAR




TARIFS

Du 24 juin au 16 août (8 semaines)

CAMP DE JOUR 55 \$/semaine | résidents
Heures d'ouverture: 9h à 16h | 84 \$/semaine | non-résidents

YOUHO! EN PROLONGATION 45 \$/semaine
Am: 7h à 9h | Pm: 16h à 18h | 115\$/jour

CALENDRIER CAMP DE JOUR

SEMAINE 1	Du 24 au 28 juin
SEMAINE 2	Du 1 ^{er} au 5 juillet
SEMAINE 3	Du 8 au 12 juillet
SEMAINE 4	Du 15 au 19 juillet
SEMAINE 5	Du 22 au 26 juillet
SEMAINE 6	Du 29 juillet au 2 août
SEMAINE 7	Du 5 au 9 août
SEMAINE 8	Du 12 au 16 août

DES SORTIES ÉPOUSTOUFLANTES

SEMAINE	DATE	ACTIVITÉ
1	26/06	Musée de Saint-Jean 30 \$ + taxes
2	04/07	iSaute Brossard 39 \$ + taxes
3	10/07	Bromont 36 \$ + taxes
4	17/07	Parc Safari 27 \$ + taxes
7	07/08	Machin-Chouette 22 \$ + taxes
8	14/08	Base de Plein air L'estacade 36 \$ + taxes

CAMPS SPÉCIALISÉS*

SEMAINE	SPECIALITÉ	TARIF
2	03/07 06/07	Hip hop + 85 \$ + taxes
3	08/07 12/07	Agricurioux + 120 \$ + taxes
4	15/07 19/07	Photographie + 85 \$ + taxes

* Le camp régulier a lieu pendant les semaines des spécialités. Montant ajouté aux frais du camp régulier.

Inscription en ligne à partir du 11 mars
youhou.zone

ADMINISTRÉ PAR




DES VACANCES INOUBLIABLES

OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Tout un monde d'aventures, de découvertes et de dépassement de soi, qui stimule la confiance en soi, le développement physique, l'intelligence émotionnelle et l'intégration sociale.

ANIMATEURS EN OR

Des animateurs d'expérience passionnés qui encadrent votre enfant dans une foule d'activités spécifiques à son groupe d'âge, qui stimulent son imagination et encouragent son développement et sa croissance.

YOUHO! EN PROLONGATION (4-13 ans)

Le Camp Youhou prolonge les heures d'animation pour les parents devant respecter un horaire serré.

Un camp de jour orienté sur le sport et les saines habitudes de vie.

T-shirt GRATUIT*

PARC MUNICIPAL DE SAINT-MATHIEU
Renseignements:
1 877 931-6850



* Chandaïs gratuits pour les participants inscrits aux sorties



Faites vite ! Place limitées
youhou.zone



LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

DU NOUVEAU AU PARC PIERRE-MONDAT

La Municipalité de Saint-Mathieu s'est dotée d'un méga module de jeux pour le plaisir de nos enfants et nous attendons le beau temps pour procéder à l'installation. De plus, de nouvelles balançoires parent-enfant seront également installées.

* Le module peut différer légèrement de cette image



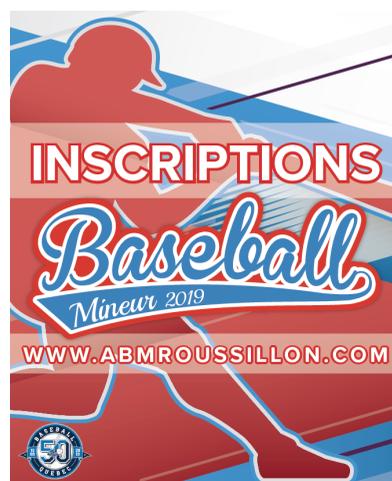
CITÉ MOBILE

CALENDRIER D'ACTIVITÉS DE LA CITÉ MOBILE 2019

15 mai 2019	Assemblée Générale et Élections
20 mai 2019	Info pétanque: Marc Gasse 450-619-1524
28 mai 2019	Début pétanque
8 juin 2019	Vente débarras: tables \$5.00 Infos: Jeannine 450-444-0907
6 juillet 2019	Fête à la piscine: Jeux, animation, prix. Hot dogs, jus, sodas Gratuit pour les enfants
10 août 2019	Épluchette de blé d'Inde, Hot dogs, jus, eau, sodas etc. Tournois de pétanque, Prix, animation, musique etc. Non résidents \$2.00
Projet à l'étude	Jardins communautaires, emplacement à déterminer. Si vous êtes intéressés Communiquez avec Nicole Francoeur 514-515-8331
Artisans	N'oubliez pas de vous préparer pour L'expo-vente des artisans à l'automne Date à déterminer

Pour toute autre information au sujet de nos activités, surveillez Le Novateur et la page Facebook de l'Association ou communiquez avec Jeannine ou Lucille au 450-619-0584.

INSCRIPTION BASEBALL ABM ROUSSILLON



TARIFS SAISON 2019

Catégorie	Années	Tarif *
Rallye Cap	2012-2015	85 \$
Atome	2010-2011	160 \$
Moustique	2008-2009	180 \$
Pee-wee	2006-2007	190 \$
Bantam	2004-2005	200 \$
Midget	2001-2003	210 \$

*Inscription en ligne : des frais d'opération de 3.5% s'appliquent sur les tarifs ci-dessus pour couvrir les frais de gestion de plateforme.

f ABM du Roussillon
St-Constant/Delson/Ste-Catherine



L'Association de baseball mineur (ABM) du Roussillon annonce l'ouverture de sa période d'inscription en vue de la prochaine saison de baseball de l'été 2019. Les parents ont dès maintenant la possibilité d'inscrire leur enfant en ligne par le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de l'association: www.abmroussillon.com.

Les jeunes nés entre 2001 et 2015 et habitant à Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Rémi, Saint-Isidore et Saint-Mathieu peuvent s'inscrire et les coûts varient de 85 \$ à 210 \$ (voir tableau). Une attention particulière est mise sur les inscriptions des filles qui voudraient jouer au baseball : le baseball féminin est en croissance partout dans la province! Encore cette année, l'ABM Roussillon continue d'être parmi les associations de baseball aux tarifs d'inscriptions les plus économiques de toute la Rive-Sud.

Pour information, visitez le site Web de l'association www.abmroussillon.com





LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

▮ BÉNÉVOLAT À SAINT-MATHIEU | SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Le bénévolat est une action résultant du don de son temps, de son savoir et de ses habiletés et ce, sans attente de rémunération. On retrouve toujours au cœur du bénévolat les notions de gratuité, de liberté et d'engagement social.

Plus que jamais, la Municipalité tient à remercier ses précieux bénévoles car c'est grâce à leur dévouement que nous sommes en mesure, chaque année, de réaliser nos activités. Le bénévolat vous intéresse? Vous pouvez vous joindre à notre belle équipe de bénévoles chevronnés!

Postes offerts :

- Bénévolat à la bibliothèque
- Bénévolat aux événements municipaux (brunch de la fête des Mères, fête nationale et autres)
- Bénévolat pour des travaux manuels de divers projets (couture, décoration, peinture, etc.)
- Comité de circulation
- Comité environnement et embellissement
- Comité Événements Saint-Mathieu

Tous les citoyens intéressés à faire du bénévolat doivent soumettre une lettre de motivation et nous faire part de leur expertise en envoyant le tout à loisirs@municipalite.saint-mathieu.qc.ca



UN GROS MERCI À TOUS NOS BÉNÉVOLES !

La Fête des Voisins

8 juin 2019

Une initiative du



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ

Voisin, voisine on vous attend!



FÊTE DES VOISINS, NOUVELLE SAISON DU PIANO PUBLIC ET BBQ

Le 8 juin 2019 aura lieu la nouvelle édition de la Fête des voisins. Cette fête permet de développer la cordialité et la solidarité des citoyens dans leur milieu de vie. La Municipalité de Saint-Mathieu vous invite à organiser une fête en compagnie de vos voisins.

Pour organiser ou pour participer à une fête des voisins, c'est simple! Visitez le fetedesvoisins.qc.ca pour plus de détails.

La Municipalité souhaite souligner la **nouvelle saison de son piano public** à l'occasion de cette fête. Pour ce faire, nous **invitons les citoyens à apporter chaises et nourriture** pour participer à un **BBQ communautaire à l'extérieur près du presbytère pour le dîner**. Un spectacle musical suivra, détails à venir!

Nous sommes à la recherche de talents musicaux pour le **piano public** ou autres instruments ?

Contactez-nous par téléphone au 450-632-9528, poste 202 ou encore par courriel à loisirs@municipalite.saint-mathieu.qc.ca

Brunch de la fête des Mères

Dimanche le 12 mai 2019 de 8 h30 à 13 h
au centre communautaire situé au 299,
chemin Saint-Édouard, se tiendra le
brunch annuel qui soulignera la fête des
Mères. Tous les profits seront versés pour
des projets ados.

Pour vous procurer des billets,
présentez-vous à la réception du centre
communautaire le jour ou en soirée, entre
18 h et 20 h, au service des loisirs.

- 5 ans et moins :
gratuit
- 6 à 10 ans : 6 \$
- 11 ans et plus :
12 \$ en prévente
14 \$ à la porte

Danse

10 - 15 ans

Coût d'entrée : 5 \$

Grignotines vendues sur place

Lieu : 299, chemin Saint-Édouard

Horaire : 19 h 30 h à 23 h

Carte étudiante du secondaire obligatoire

La prochaine danse sera le 5 avril 2019

*Les parents des ados de 10 à 12 ans doivent
venir chercher leurs enfants à l'intérieur.

*Aucune sortie tolérée lors de la danse pour
les 10 à 13 ans.
Supervision par bracelet coloré.

